

Mandelieu-La-Napoule

Le plan local d'urbanisme relancé

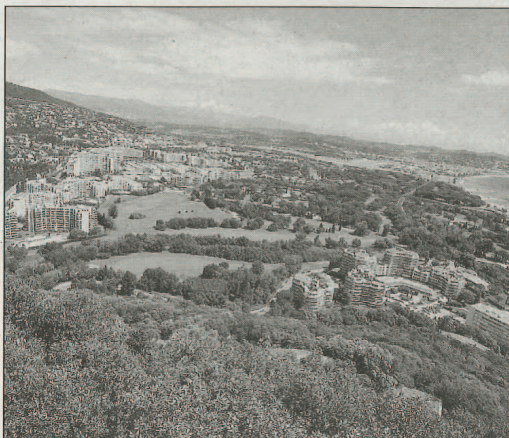
Le long feuilletton à rebondissements du plan local d'urbanisme (PLU) de Mandelieu-La Napoule a-t-il trouvé son épilogue? Car l'unique chape juridique, qui pesait encore sur ce laborieux dossier (lire ci-contre), vient de sauter.

Le 20 juillet dernier, le tribunal administratif de Nice a rejeté le dernier recours contre le PLU. Il avait été déposé par Bernard David, opposant divers droite au maire Henri Leroy. Le but étant de faire annuler une délibération municipale qui lançait une nouvelle demande d'utilité publique.

Cette fois, la juridiction niçoise ne l'aura pas suivi. Estimant : « que la requête n'est pas fondée. Le maire de Mandelieu n'ayant pas obligation de soumettre cette décision au vote. Une décision préparatoire qui ne porte pas grief au devenir de la commune. »

Soulagement

C'est un jugement en forme de soulagement pour la majorité mandolocienne, qui porte et défend ce projet d'urbanisme depuis 2006. Mais dans ses rangs, on ne crie pas victoire pour au-



Le schéma d'urbanisme pour les années à venir devrait enfin voir le jour. Pour la municipalité Leroy, il retranscrit la volonté de préserver 70 % des espaces naturels de la commune.

(Photo A. B-J.)

tant. Ni gloriole déplacée. On se satisfait simplement de pouvoir accélérer la procédure et d'entrevoir, *in fine*, le bout du tunnel.

« C'est un pas de plus vers l'adoption de notre plan local d'urbanisme après tant de déboires.

Car ce schéma est essentiel pour le développement et l'aménagement de notre commune. Nous allons repartir de l'enquête d'utilité publique qui a reçu un avis favorable est mettre notre PLU en révision. Si tout va bien, normalement, on devrait pouvoir

l'adopter fin 2011 ou début 2012. On a réussi à gagner six mois », estime Jacques Berthelot, adjoint délégué à l'urbanisme. L'élu ne cache cependant pas son amertume d'avoir accumulé tant de retard. « Il est regrettable que sur un principe d'opposition politique, systématique, ce document ait été suspendu. Que nous ayons perdu un temps si précieux, alors que nos adversaires ne l'avaient pas rejeté lors de sa première mouture en 2006 », se morfond l'adjoint.

Vigilance

S'il n'entend pas faire appel de la décision du tribunal administratif, Bernard David annonce déjà qu'il ne lâchera pas si facilement l'affaire. « Beaucoup de choses ont changé sur l'urbanisme depuis 2006. Avec le Grenelle de l'environnement et une politique engagée pour le développement durable. Nous restons donc extrêmement vigilants sur les futures propositions de la majorité », prévient l'opposant. Le match du PLU jouera-t-il les prolongations?

VINCENT BASSOULS
vbassouls@nicematin.fr

LE PLU EN CINQ DATES

16 janvier 2006

Adoption du Plan local d'urbanisme en conseil municipal.

4 juin 2010

La cour administrative d'appel de Marseille annule le plan local d'urbanisme pour vice de forme. Ce jugement fait suite à une série de recours contre le PLU, tous rejetés en première instance.

19 juillet 2010

La majorité Leroy vote une délibération pour reprendre la procédure au stade de l'enquête publique. Cette dernière se déroule du 3 janvier au 3 février 2011.

4 février 2011

Le tribunal administratif de Nice rend une ordonnance suspensive de la délibération du 19 juillet 2010 sur requête de l'opposant. C'est un nouveau coup d'arrêt dans la procédure. La municipalité se pourvoit en conseil d'État.

20 juillet 2011

Le tribunal administratif de Nice rend son jugement sur le fond et déboute l'opposant de sa demande d'annulation de la délibération municipale. L'édification du PLU est relancée.